



L'informateur

116 – le 30 août 2022

Il y a une semaine, nous vous faisons parvenir le Bulletin #115, précisant la tenue de la Réunion et de la Fête annuelles. Dès le lendemain, un complément à ce Bulletin vous annonçait une rallonge de la période de mise en candidature à un poste d'administrateur.

Aujourd'hui, on vous annonce un élargissement démocratique de notre Association. Voici un message de notre président, Michel Bouchard.

Augmentation, de 7 à 9, du nombre des administrateurs

Dans ce complément au #115, on vous disait notamment que « La démocratie repose notamment (1) sur la participation des citoyens et (2) sur le remplacement périodique des dirigeants. »

Participation des citoyens... Lors de la réunion du CA tenue ce lundi 29, nous avons évoqué l'embarras que ressentent certains, désireux précisément de participer, à l'idée de présenter leur candidature à un poste d'administrateur et que s'ensuive une élection susceptible d'éjecter de son poste un administrateur désireux de poursuivre sa participation.

On a déploré que le nombre prévu d'administrateurs prévu au règlement – sept – régissant notre Association pouvait l'empêcher de bénéficier de l'apport de personnes désireuses de collaborer à son administration.

Soulignons qu'un mandat d'administrateur dure deux ans. Actuellement, quatre administrateurs sont élus aux années paires (ex. 2022) et trois aux années impaires (ex. 2021).

Pour pallier cette difficulté, le CA a décidé lundi de porter à neuf (9) le nombre d'administrateurs pouvant siéger au Conseil.

Cette modification à l'article 11 du Règlement d'administration (à ne pas confondre avec les Règlements généraux faisant partie intégrante des contrats d'acquisition) n'est valide que si elle est ratifiée par l'Assemblée générale (désignation légale de l'ensemble des membres d'une Association) lors de la Réunion annuelle qui suit la décision du Conseil d'administration. Elle fera donc l'objet d'un vote lors du point 9 de l'ordre du jour de la Réunion annuelle de samedi.

Si le vote est favorable, il y aura donc élection à six postes d'administrateurs, ce samedi. Les quatre déjà prévus auxquels s'ajouteront les deux nouveaux postes.

En conséquence, la période prévue pour le dépôt des candidatures est prolongée au vendredi 2 septembre à 17h00. Veuillez trouver, ci-joint, le Bulletin de candidature amendé en conséquence.

Vos administrateurs

www.lacclair.org